



TRAVAIL SUR ÉCRAN

Comment régler et améliorer son poste de travail ?

- Former et informer les salariés travaillant sur écran des risques sur la santé.
- Apporter des conseils en matière de prévention.
- Sensibiliser les salariés aux bonnes pratiques : postures, exercices d'étirement.

LES +

- Démarche participative favorisant les échanges.
- Apprentissage à travers de cas concrets.
- Étude possible au poste du salarié.

La sensibilisation se déroule en cinq parties :

- Rappel de la réglementation.
- Présentation des risques sur la santé : troubles musculo-squelettiques, fatigue visuelle, stress, etc.
- Conseils en prévention : environnement de travail, postures, mise en pratique sur un poste écran (implantation et aménagement du poste).
- Exercices d'étirements pour relaxer les articulations.
- Présentation de matériel complémentaire adapté au travail en bureautique.



PUBLIC

Salariés travaillant sur écran issus de tous secteurs d'activité.



DURÉE

Session de 3h.

Sensibilisation organisée dans nos locaux ou dans votre entreprise. (Sessions limitées à 10 salariés).



INTERVENANTS

Conseillers en prévention des risques professionnels, spécialistes en ergonomie, infirmières en santé au travail.

Êtes-vous concerné ?

Vos salariés ont-ils des douleurs au niveau du cou, des épaules, du dos, des bras, des avant-bras, des poignets ?



Pour tout renseignement, contacter Mme Koellsch par email ou par téléphone :

m.koellsch@santetravail-on.fr
02 33 76 63 49



Répond aux exigences réglementaires Code du travail, articles R.4542-4 à 16.